

LE CHEQUE EMPLOI SERVICE

Se met en place à POLE EMPLOI pour tous !

Le 18 mars 2011, la DG et certains syndicats signaient un accord sur l'égalité professionnelle et la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle

Le SNU n'a pas attendu cette date pour qu'une réelle prise en compte de l'égalité salariale (entre autres) entre hommes et femmes existe en demandant l'application de mesures favorables aux agents !! mais sans signer cet accord flou et non équitable (par exemple : seules les femmes qui avaient un écart salarial moyen avec les hommes de + de 5%, à ancienneté et cadre d'emploi équivalent, pouvaient espérer avoir une « aumône » qui ramenait leur écart supposé à 5% ...) D'ailleurs, la DG n'a jamais voulu communiquer sur sa méthode de calcul ... preuve de sa bonne foi supposée ...

Et aujourd'hui ... enfin ... !!!

La DG met en place les CESU à disposition de tous les AGENTS à partir du 1^{ER} JUIN ! (voir ci-contre)

C'est une très bonne nouvelle même si pour le SNU, il est impératif de continuer à exiger **une réelle égalité professionnelle à POLE EMPLOI** (réelle égalité salariale, réelle équité dans la nomination aux postes à responsabilité, réelle conciliation vie professionnelle/vie familiale dans la politique de frais de déplacements, réelle égalité dans les promotions...)

<http://snu-pole-emploi-lorraine.wifeo.com/>

LA MESURE CESU

Mise à disposition de chaque agent, à sa demande, d'1 chéquier CESU (Chèque Emploi Service Universel)

combien ? **100€**, financé à moitié par Pôle Emploi, à moitié par l'agent

Pour quoi faire ? paiement prestataires de services (assoc. , entreprises etc.) et salariés en emploi direct (assistantes mat. , aides à domicile ...)

Quand ? dès le 1^{er} juin

N'HESITEZ PAS A EN FAIRE LA DEMANDE ! et ce, dès début juin (auprès de la DR)

